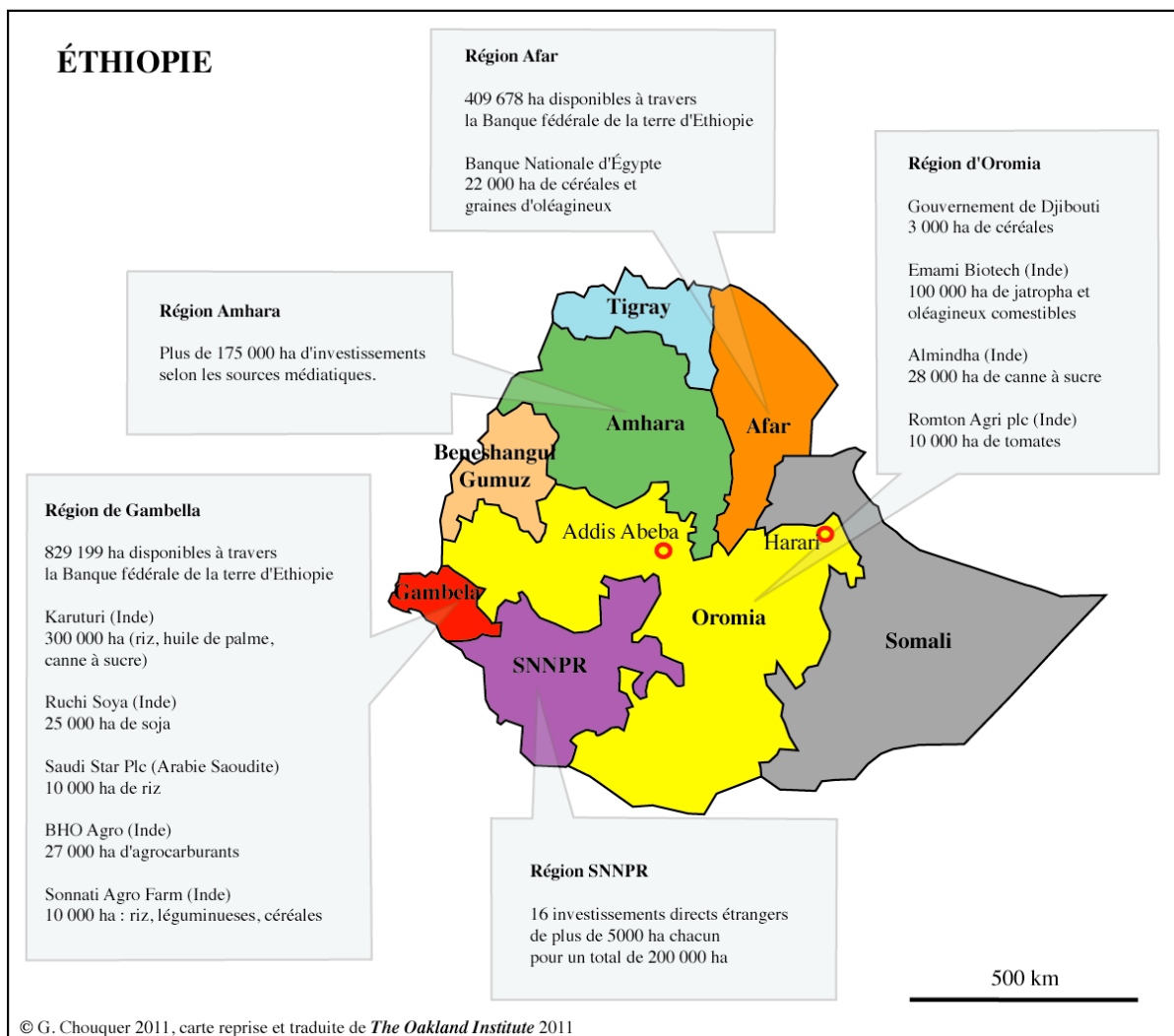


Carte des investissements étrangers en Éthiopie (The Oakland Institute)

Cette carte reproduit et traduit de l'anglais la carte publiée par *The Oakland Institute*, dans sa récente étude sur les investissements directs étrangers en Éthiopie.



Elle est tirée du rapport suivant :

Frederic Mousseau et Granate Sosnoff (eds.), *Understanding land investments deals in Africa. Country report : Ethiopia*, The Oakland Institute, Oakland (Californie) 2011, 58 pages.

Disponible sur :

http://media.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Ethiopa_Land_Investment_report.pdf

Dans un pays surtout connu pour ses famines et sa dépendance chronique de l'aide internationale, où les droits de l'homme sont très mal respectés, et l'un des plus pauvres du monde, le gouvernement de l'Éthiopie a fait le choix d'une politique d'ouverture de millions d'hectares à l'investissement direct étranger (IDE). Selon la recherche de l'Institut Oakland, au moins 3 619 509 hectares seraient disponibles pour l'investissement.

La répartition régionale serait la suivante :

— Selon l'*Agricultural Investment Support Directorate (AISD)*, un organisme placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (*MoARD*), plus de 4 millions d'hectares sont susceptibles d'offrir de la disponibilité :

Oromia = 1 200 000 ha

Benishangul = 1 400 000 ha

Gambella = 1 200 000 ha

SNNPR = 300 000 ha

Amhara = ?

Afar = ?

Dans ce total, une grande quantité de terres a été versée dans la Banque fédérale de la terre d'Éthiopie (toujours sous la tutelle du MoARD), et elles peuvent donc être considérées comme étant les terres directement ouvertes à l'investissement.

Gambella = 829 199 ha

SNNPR = 180 625 ha

Benishangul = 691 984 ha

Afar = 409 678 ha

Amhara = 420 000 ha

Oromia = 1 057 866

De leur côté, les Régions ont un potentiel foncier dont elles peuvent aussi disposer.

L'Agence éthiopienne d'investissement a enregistré 1100 investisseurs étrangers depuis 2005. Mais, sur ce nombre, seuls 64 sont opérationnels. Dans le total, il y a 72 demandes pour des superficies de plus de 5 000 ha. Pour autant, il est encore difficile de dire combien ont été attribuées.

Au total il y aurait entre 3,6 et 4,5 millions d'hectares disponibles pour l'investissement commercial en Éthiopie. Les principales productions concernées pourraient être le riz, le maïs, le palmier à huile et autres oléagineux, le coton, l'horticulture, les légumes secs, etc.

Les investisseurs sont des investisseurs privés, en grande majorité des Indiens. Mais deux pays interviennent en tant qu'États : Djibouti et l'Égypte. Les négociations se font soit avec le gouvernement fédéral éthiopien, soit avec les gouvernements régionaux. Les huit principaux investisseurs provenant de l'Inde cumulent plus de 350 000 ha de superficie (R. Karuturi étant compté dans ce total pour 111 000 ha, valeur plus réaliste que les 300 000 ha annoncés).

Les conclusions de l'enquête conduite sur ces investissements font ressortir les divers points suivants :

- là où ils ont lieu, les IDE augmentent le seuil d'insécurité alimentaire pour les populations

- concernées, parce qu'il n'existe pas de mécanisme pour une redistribution locale ;
- il existe de sérieuses contradictions entre les positions publiques des autorités, les lois, les politiques conduites et les procédures. Ces divergences portent sur des points habituellement litigieux et que les enquêtes de terrain soulignent : annonce de consultation ; annonce qu'aucun paysan ne sera déplacé ; annonce que la terre cédée est inemployée.
 - sur le terrain des ressources et de l'écologie, on constate qu'on n'établit pas de limites pour l'usage de l'eau par les investisseurs ; ceux-ci ont toutes facilités pour barrer des cours d'eau ; le gouvernement ne peut pas produire d'étude d'impact environnemental.
 - il existe d'importants déplacements de population et sans compensation ; le déplacement de paysans crée des tensions là où ceux-ci tentent de s'installer.
 - il n'y a pas de gestion préalable des espaces et le sort de la terre est laissé à la discrétion des investisseurs : défrichement, perte de la biodiversité animale et végétale, perte des moyens d'existence.
 - beaucoup d'investisseurs, à moyenne échelle notamment, n'ont pas ou peu l'expérience agricole nécessaire.

Quelques coups de projecteur...

Vallée de l'Omo.

Dans cette zone qui connaît déjà la villagisation, l'existence d'un parc naturel, le barrage gigantesque Gibe III, l'existence de la zone (triangle) contestée d'Ilemi, les pressions commerciales sur les terres ajoutent un élément de tension. Les zones prévues pour l'investissement étranger sont celles du sud de l'Omo dans la région SNNPR ("Nations, Nationalités et Peuples du Sud"), sur 180 000 ha. Mais les auteurs de l'étude notent que les cartes utilisées pour la recherche ne sont pas assez précises.

Elfora Agro-Industries.

La plus importante compagnie de commerce du bétail en Éthiopie, implantée dans la région Oromia (65 000 têtes de bétail + 400 000 de moutons et chèvres). Elle est la propriété de Mohammed al-Amoudi, un homme d'affaires saoudien né en Éthiopie. L'entreprise est fournisseur de l'armée, des hôtels et des entreprises, et exportateur vers les États du Golfe.

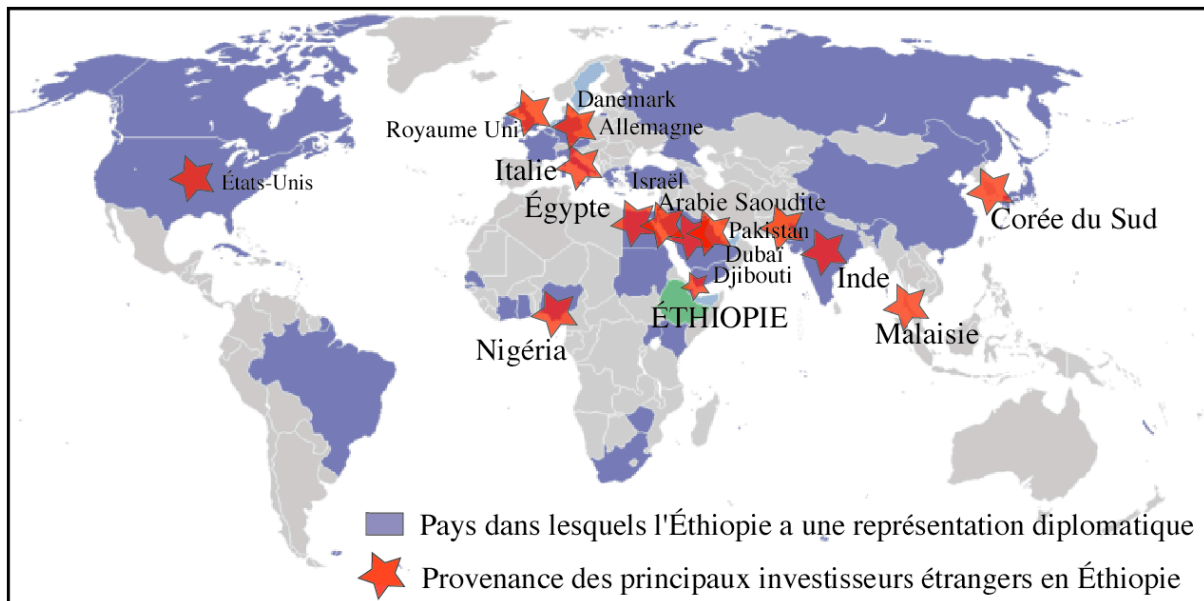
Les investissements de Ram Karuturi.

cet entrepreneur agro-industriel a passé directement contrat avec le gouvernement régional de Gambella pour 300 000 ha et une durée de location de 99 ans. Mais, dans ce contrat tout semble poser problème : la durée de la location, le taux particulièrement bas de la redevance, la surface considérée. Aujourd'hui on ne peut pas arrêter un état de fait très précis, entre les déclarations de l'*Agricultural Investment Support Directorate* (AISD) qui indiquent que la concession ne porte que sur 100 136 ha, sur 30 ans et pour un prix 7 fois plus élevé que celui annoncé à l'origine, et celles de Karuturi qui maintient le chiffre de 300 000 ha. C'est probablement la différence entre ce qui est déjà attribué et ce qui n'est qu'optionnel.

Pour conclure cette brève présentation de la carte du rapport, on notera qu'on ne comprend pas pourquoi elle n'attire l'attention que sur cinq régions du pays, alors que les investissements, principalement étrangers, concernent aussi les autres régions et que des informations peuvent être réunies.

En supplément du rapport cité, on notera que la carte de la représentation diplomatique de l'Éthiopie à l'étranger peut offrir un élément utile d'appréciation de la provenance de

l'investissement étranger dans le pays.



Cette carte ne figure pas dans le rapport de *The Oakland Institute*. Elle a été élaborée d'après des données complémentaires de la bibliographie.

Bibliographie complémentaire

Dessalegn RAHMATO, *Land to investors : Large Scale Land Transfers in Ethiopia*, IS Academie, Addis Abeba 2011, 36 p.
http://www.landgovernance.org/system/files/Ethiopia_Rahmato_FSS_0.pdf

Gérard Chouquer, octobre 2011.